

**Projet de Compte Rendu  
de la Réunion de la Commission des affaires parlementaires**

*Hanoï (Vietnam), 27 - 28 avril 2014*

OTTAWA (CANADA) | 6 JUILLET 2014



La Commission des affaires parlementaires s'est réunie à Hanoi (Vietnam) les 27 et 28 avril 2014, sous la présidence de **M. Robert Aubin**, député (Canada).

Avant d'ouvrir les travaux de la Commission, M. Aubin remercie chaleureusement la section vietnamienne qui avait accepté d'accueillir la Commission suite aux échanges qu'il avait eu avec sa présidente en marge du Bureau de Rabat. Le Président Aubin remercie aussi les hôtes vietnamiens pour la très grande qualité de leur accueil et pour le travail préparatoire accompli afin que toutes les conditions de succès soient réunies.

Le Président Aubin remercie également le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Pascal Terrasse, député de la République française, d'honorer de sa présence la Commission des Affaires parlementaires pour sa première participation à une réunion de printemps de commission.

En outre, il prie d'excuser l'absence de Mme Carole Poirier, rapporteure de la Commission, brillamment réélue députée de l'Assemblée nationale du Québec mais dont la section APF n'a pas encore été reconstituée. Il ajoute les excuses des sections d'Haïti, du Liban, de Maurice, de Monaco, du Val d'Aoste, du Vanuatu ainsi qu'un message amical de Madagascar dont la section devrait être réintégrée au sein de l'APF lors de la prochaine session d'Ottawa.

Un tour de table permet à chacune des sections présentes de se présenter : Belgique (Parlement Fédération Wallonie-Bruxelles), Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Jura, Mali, Maroc, Laos, Suisse, Sénégal, Suisse, Tchad, Vietnam.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui s'articule en divers points. Il précise que dans les questions diverses, la Commission sera amenée à apporter sa contribution au projet de cadre stratégique de l'APF, présenté par le Secrétaire général parlementaire au Bureau de Rabat et diffusé avec l'ensemble des autres documents examinés à l'occasion de cette réunion d'Hanoi de la Commission, à l'ensemble de sections. Il ajoute que l'audition de Mme Anissa Barrak, directrice du Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique, se fera le lendemain matin à 9h précises.

*Sur proposition de Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, le projet d'ordre du jour est adopté.*

## 2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 9 et 10 juillet 2013

*Sur proposition de Mme Marie-Annick Duchene (France), le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.*

### 3. Communication du Président de la Commission

**M. Robert Aubin, (député, Canada), président,** revient sur trois points forts, suite à la dernière réunion de la Commission, tenue à Abidjan en juillet dernier :

1 - En ce qui concerne **les missions francophones d'observation et les missions d'information et de contacts à l'occasion de scrutins dans l'espace francophone**, et suite aux diverses difficultés, notamment évoquées ici même par le rapporteur de la Commission, M. Jean-Claude Maene, le Président Aubin précise qu'une **réunion a été organisée cet automne à Paris, au siège de l'OIF, avec la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF (DDHDP)** sur ce sujet avec sa collègue **Michèle André, présidente de la Commission politique de l'APF, son collègue Jean-Claude Maene, le secrétaire général administratif de l'APF et le Conseiller de la Commission.** Pour sa part, il participait à cette réunion en audio-conférence en direct d'Ottawa.

Divers engagements ont été pris qui vont dans le bon sens. Depuis lors, une réunion technique a affiné ces divers points. Les compte-rendus de ces réunions sont à la disposition des membres de la Commission. Il conviendra à la Commission de demeurer vigilante sur ce sujet, en particulier **pour que la place légitime et essentielle des parlementaires de l'APF au sein de ces missions de l'OIF soit respectée.** Il ajoute que le rapporteur de la Commission sur ce sujet, M. Jean-Claude Maene en parlera probablement plus tard lors de l'examen du point 6-1 de l'ordre du jour.

2 - Lors du Bureau de l'APF tenu à Rabat début février, le Secrétaire général parlementaire a proposé au Bureau un document portant **cadre stratégique pour l'APF**, où il est clairement exprimé le rôle que la Commission pourrait tenir dans les années qui viennent. Le Président Aubin tient à le féliciter une nouvelle fois pour la qualité de ce document qui a été depuis lors, transmis à toutes les sections de l'APF.

Il y est notamment proposé que la Commission ait un rôle central dans **le programme de coopération multilatérale** que l'APF pourrait mettre en œuvre dans divers pays avec divers bailleurs de fonds internationaux. Le Président Aubin précise qu'il proposera de revenir le lendemain avec M. Pascal Terrasse sur l'examen des conséquences de l'adoption du cadre stratégique pour la Commission, en conclusion des travaux, lors de l'examen des questions diverses. Lorsque ce cadre stratégique sera adopté, il l'espère lors du prochain Bureau d'Ottawa, il importera de définir les grands principes de ce programme de coopération multilatérale, et notamment l'élaboration d'une structure de gouvernance pour ses grandes orientations et sa mise en œuvre. C'est naturellement au Bureau de l'APF qu'il conviendra de les adopter, mais le Président Aubin ajoute que la Commission pourra compter sur lui, en qualité de président de la Commission, pour faire prévaloir au Bureau les compétences de la Commission sur ce sujet.

3 - In fine, le Président Aubin ajoute que **l'Accord entre l'APF et l'OIF** a également été évoqué lors du Bureau de Rabat, en particulier lors de l'audition de l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime. Les discussions sont en cours entre le secrétariat général de l'APF et le Cabinet du Secrétaire général de la Francophonie. Dès que ce texte sera validé, il sera transmis par le Secrétaire général parlementaire à toutes les sections pour examen.

## 1. Présentation et examen des projets de rapports

### 4.1 ● Le financement des partis politiques

Rapporteur : M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) et la section québécoise de l'APF

**M. Gérard Bila Segda (député, Burkina Faso), rapporteur**, présente le projet de rapport en expliquant l'absence de Mme Carole Poirier, députée (Québec), co-rapporteur, en raison de la non-reconstitution à ce jour de la section québécoise suite aux récentes élections.

Dans le débat qui suit, **Mme Martine Bondo (député, Gabon), vice-présidente**, remercie le rapporteur pour la qualité du travail.

A la demande de **M. Belco Baillot (député, Mali)** portant sur l'objectif principal de l'étude, M. Bila Segda répond qu'il s'agit de partager les différentes pratiques dans le domaine du financement des partis politiques afin d'améliorer les choses.

Un rappel sera fait aux sections qui n'ont pas encore contribué à l'étude avant le 30 mai afin de finaliser le rapport pour sa présentation en juillet à Ottawa.

### 4.2 ● Les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone

Rapporteur : M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire)

Dans le débat qui suit la présentation du rapport, **Mme Marie-Annick Duchêne (député, France)** adresse ses félicitations au rapporteur puis apporte des précisions sur le système en vigueur en France. Tout ce qui relève du contrôle a fait l'objet de nombreux débats en France, lié à la pratique et aux débats. Dans un système de parlementarisme rationalisé, la réforme constitutionnelle de 2008 a souhaité redonner du pouvoir de contrôle aux parlementaires. Près de la moitié des articles du règlement de l'Assemblée nationale et du Sénat ont ainsi été modifiés sur les questions suivantes :

- L'ordre du jour partagé entre le Gouvernement et le Parlement ;
- Un droit de tirage de l'opposition pour les commissions d'enquêtes ;
- L'opposition parlementaire est reconnue avec des journées de séances réservées ;
- La pratique des résolutions parlementaires qui étaient interdites en 1958 est réhabilitée tout en étant très encadrée, afin de ne pas mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

Les questions écrites et orales, les commissions d'enquêtes, les missions d'information, les débats etc...existent mais ne sont pas toujours pris en compte.

Le Parlement ne peut se passer des médias qui informent le citoyen. Or les pouvoirs de contrôle du parlementaire sont peu médiatisés.

**M. N'Guessan Kouame (député, Côte d'Ivoire), rapporteur**, remercie Mme Duchêne pour sa contribution complémentaire.

**Mme Martine Bondo, vice-présidente,** rappelle que le parlement au Gabon est également composé de deux chambres. Elle souhaite donc que les questionnaires des divers rapports soient aussi adressés au Sénat du Gabon. Mme Bondo précise que dans le système gabonais, il existe aussi les procédures d'interpellation, les questions écrites et orales, les missions d'information et d'enquêtes. Elle rappelle enfin que le budget nouveau n'est pas exécuté si le précédent n'a pas été justifié.

**M. Fathi Derder (Suisse)** pose une question sur les commissions d'enquête et la médiatisation.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique)** souligne qu'en Belgique, le travail des parlementaires est jugé par le nombre de questions. Or cela se fait parfois dans une logique de blocage des institutions, du Gouvernement. C'est une donnée intéressante qui devrait être analysée. Est-ce la seule manière d'exister pour un parlementaire aujourd'hui ? La fonction de contrôle est à la base de la fonction du parlementaire.

**M. Fathi Derder (Suisse)** considère qu'il faut sortir d'un système majorité/opposition pour aller vers un système consensuel comme en Suisse.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique)** rappelle qu'en Belgique, la confrontation permanente conduit à construire des majorités et des consensus sans cesse sur toute question.

**M. Abdelmalek Bekkaoui (Maroc)** indique que la Constitution marocaine de 2011 a doté le Parlement d'un pouvoir de contrôle, avec notamment des questions le mardi au Gouvernement et chaque dernière séance du mois, une séance de questions directes au chef du gouvernement, sans compter la mise en place de commissions d'enquête parlementaire. La section marocaine enverra d'ailleurs des réponses aux divers questionnaires.

**M. Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire,** remercie chaleureusement le député N'guessan Kouame pour la qualité de son travail et se réjouit de le retrouver siéger à la Commission des affaires parlementaires. En écho aux propos de son collègue Jean-Claude Maene, M. Terrasse souligne la liaison étroite qui existe entre l'information et la médiatisation. Il ajoute avoir le sentiment qu'un certain nombre de parlementaires peuvent faire un travail sérieux mais discret alors que certains sont très médiatiques avec un travail plus ténu, en se faisant connaître par des artifices. A cet égard, il évoque le site internet [www.nosdeputes.fr](http://www.nosdeputes.fr) qui classe l'activité des parlementaires mais en se basant sur des critères comme le nombre de questions écrites, etc

Pour autant, ceux qui sont en haut du classement sont-ils les mieux connus ? Non, c'est plutôt l'inverse. Quant aux questions d'actualité au gouvernement, il regrette qu'à cette occasion personne ne s'écoute. Cet exercice permet surtout de montrer qu'il y a une majorité et une opposition.

La démocratie française a été bâtie sur la base de l'opposition nécessaire. Dans le contexte français le consensus suisse ou allemand est inenvisageable.

Sur la question du non-cumul des mandats, M. Terrasse précise qu'à partir de 2017, les députés seront dans une situation inédite. Il ajoute que l'on peut être très connu dans son département sans l'être au national.

M. Terrasse évoque aussi la fronde actuelle de parlementaires de la majorité en France. Que 11 d'entre eux n'aient pas voté la confiance est une première dans l'histoire de la Vème République.

Il apporte des précisions sur le contrôle sur place et sur pièce de la commission des finances qui peut demander à tout instant des documents à un ministre ou à une administration. Il ajoute qu'en pratique peu le font, mais si un ministre refuse de donner

l'information, il peut être poursuivi, sauf s'il s'agit d'une information classifiée secret défense.

Il conclut en précisant que l'application de la règle du non cumul des mandats en France devrait permettre à la démocratie de mieux respirer et regrette aujourd'hui en France l'absence de régime parlementaire.

**M. Belco Baillot (Mali)** pose des questions sur les moyens d'interpellation. Il rappelle que chaque pays a son expérience et ses difficultés, en particulier pour la mise en œuvre de telles procédures par les parlementaires. La population juge le député sur le nombre de questions qu'il pose.

**M. Maurice Jobin (Jura)** évoque l'expérience des commissions d'enquête.

**M. Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire**, souligne qu'en ce dimanche, il travaille avec ses collègues parlementaires francophones au sein de cette Commission à Hanoï. Or, comme pour tout le travail accompli à l'international, le site internet [www.mondepute.fr](http://www.mondepute.fr) ne le prendra pas en compte. Il y a donc quelque chose qui ne fonctionne pas.

**M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso)** constate qu'il peut y avoir des accords entre majorité et opposition au sein des commissions, mais lorsque le texte arrive en examen en séance publique dans l'hémicycle, les choses sont différentes. Il souligne l'importance de diminuer les indemnités pour les députés qui sont parfois absents.

**M. Louis Vlavonou (Bénin)** s'interroge sur les modes de votation et la manière dont la technique de vote influe sur le résultat. A cet égard, il évoque l'expérience du vote du budget 2014 au Burkina Faso. En effet, la question s'est posée de savoir si le vote s'effectuerait à bulletin secret ou à main levée. Or le règlement de l'Assemblée prévoit que le vote à bulletin secret est possible lorsqu'il est demandé par 10 députés. Dans ces conditions, le vote à bulletin secret a été demandé par l'opposition, ce qui a conduit à ce que le budget soit rejeté alors que le Gouvernement disposait d'une majorité au parlement. Le vote à bulletin secret permettait donc de montrer le vrai visage de l'assemblée. Le Budget a cependant été rétabli, quelques temps plus tard par vote à main levée. M. Vlavonou s'interroge alors sur la motion de censure et se demande si le résultat serait aussi le même quel que soit le mode de vote utilisé.

**M. Fathi Derder (Suisse)** souligne que la tendance est de toujours vouloir savoir ce que vote le parlementaire.

**Mme Marie-Annick Duchene (France)** précise qu'il n'y a pas que la technique du vote électronique pour savoir ce que vote le parlementaire. Ainsi, au Sénat, la technique du vote à scrutin public conduit à ce que les sénateurs disposent de bulletins avec code-barres permettant de les identifier et de connaître ainsi le sens de leur vote.

**M. Robert Aubin (Canada)** souligne qu'au Canada, le système de vote est fait pour le bipartisme. Il ajoute que le meilleur moyen d'interpellation du citoyen demeure son droit de vote.

**Mme Nguyen Thuy Anh (Vietnam)** indique que la section répondra au questionnaire. L'Assemblée nationale du Vietnam a un fonctionnement différent. En particulier, le contrôle de l'Assemblée ne se limite pas seulement au Gouvernement mais contrôle aussi le Président de la République, le parquet suprême et tous les organes de l'Etat. Il existe l'interpellation, qui est un moyen de contrôle parmi d'autres. Pour chaque session, deux jours à deux jours et demi de séances sont télévisées depuis 1994. Tous les



ministres et le Président du tribunal suprême répondent aux questions des députés. Le comité permanent de l'Assemblée décide qui va répondre aux questions des députés.

A la fin de chaque session, l'Assemblée vote une résolution qui évalue le résultat des séances d'interpellation et souligne les promesses des ministres. C'est sur cette base que la session suivante pourra contrôler les promesses du Gouvernement.

**M. Robert Aubin (Canada), président,** remercie sa collègue vietnamienne pour cet éclairage fort intéressant.

La section laotienne précise qu'au Laos, après chaque session plénière, un compte-rendu est effectué devant les électeurs. Le résultat est positif et c'est aussi un moyen pour intéresser les électeurs à la politique.

### 4.3 ● Parlement, presse, médias et démocratisation

Rapporteur : M. Fathi Derder (Suisse)

**M. Robert Aubin, président,** rappelle que lors de la dernière réunion d'Abidjan, M. Fathi Derder avait présenté les orientations nouvelles qu'il souhaitait présenter sur le rapport « Parlement, presse, médias et démocratisation » initialement préparé par sa collègue du Maroc, Mme Fatiha Layadi qui, réélue députée, n'est plus membre de la section marocaine de l'APF.

La Commission avait validé cette procédure et, cet automne, un questionnaire avait été adressé à l'ensemble des sections. Eu égard au sujet, ce document avait été élaboré avec l'accord de M. Didier Berberat, Président de la Commission de la Communication, de l'Education et des Affaires Culturelles.

**M. Fathi Derder (Suisse)** présente son projet de rapport après avoir rappelé qu'il s'inscrit dans la continuité des débats tenus dans la matinée pour savoir comment mieux faire connaître le travail des parlementaires francophones.

Dans le débat qui suit, **M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** demande d'aller plus loin notamment sur la médiatisation par les parlementaires eux-mêmes. A savoir l'utilisation des réseaux comme Facebook, blog, twitter....où les parlementaires font eux-mêmes le travail de rendre compte de leur action. Il évoque aussi la question de la mise sous pression du parlement, en particulier sur les débats éthiques. Pour certains types de sujets, la pression est telle que nombre d'états ne savent plus avoir de débat. A titre d'exemple, il évoque notamment la question de l'éolien en Wallonie.

**M. Fathi Derder (Suisse)** considère que l'une des solutions réside probablement dans la communication sur les sites institutionnels.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire,** rappelle que les questions d'information du public ne sont pas nouvelles. Elles avaient d'ailleurs fait notamment l'objet d'un débat à Rabat, il y a deux ans. En communication politique, tout a évolué très vite. Tout était de la communication d'Etat puis dans une information contrôlée (mais libre) puis plus on avance, plus d'Etat ont ouvert à des sociétés privées.

Ensuite, l'information s'est de plus en plus ciblée à travers la toile, les blogs et sites internet ou chacun fait sa propre communication.



Un sujet révolutionnaire est aujourd'hui l'information interactive, où chaque citoyen détient sa part d'information. A titre d'exemple, lors des révolutions arabes, les réseaux sociaux ont fonctionné à plein régime.

Il faut donc apprendre à vivre avec cette évolution. Les media n'ont plus le monopole de l'information. Les élus sont à la croisée des chemins. De nombreux parlementaires sont déjà présents dans les réseaux sociaux. Il faut en outre constater que Facebook est différent de Twitter ou de Flickr etc.

C'est la raison pour laquelle, l'APF a intérêt, au niveau de son cadre stratégique, d'avoir un accompagnement sur cette idée d'être plus performant sur cette communication. M. Terrasse souligne que le Président Guillaume Soro est sans doute le plus dynamique dans ce domaine des réseaux sociaux.

Cette question doit donc se trouver au cœur des processus. La CAP pourrait aussi être porteuse de cette révolution. L'internet classique, c'est Gutenberg. Aujourd'hui, les parlements sont au 21ème siècle.

En ce qui concerne TV5 Monde, M. Terrasse précise que la participation des Etats ne s'accroîtra pas. Il faudra donc aussi évoluer. TV5 Monde n'est pas là pour faire la publicité de tel ou tel parlementaire. Aux parlementaires de l'APF cependant de les solliciter car ils sont très demandeurs sur des sujets originaux ou à résonance francophone.

**M. Fathi Derder (Suisse)** considère que si l'on doit avoir un interlocuteur au niveau de TV5 Monde c'est bien au niveau de l'APF plus qu'au niveau des sections nationales. Il ajoute que TV5 Monde est la seule chaîne francophone car France 24 est une chaîne française.

A la question de **Mme Assori Aïcha Maïga (Mali)** se demandant si le questionnaire est aussi diffusable à une section revenante à l'APF comme le Mali, **M. Robert Aubin, président** répond que oui.

**M. Gérard Bila Segda (Burkina)** souligne que la visibilité de l'action parlementaire est importante et si un lien peut être fait entre les sites internet des assemblées de l'espace francophone, cela serait important.

**La section vietnamienne** souligne que des progrès ont été réalisés pour renforcer la visibilité de l'action parlementaire au Vietnam. Ainsi, le site internet officiel de l'Assemblée nationale diffuse les débats, 1h ou 2h après leur tenue. Toutes les interventions à la tribune d'un élu peuvent être revues. La question se pose aussi pour les chaînes parlementaires au Vietnam car les interpellations contre les membres du Gouvernement intéressent beaucoup les citoyens. Pour assurer un maximum de diffusion, la voix du Vietnam devrait être complétée cette année. En ce qui concerne TV5 Monde qui est suivie au Vietnam, il n'y a pas de statistiques sauf en 2011 où TV5 Monde était diffusée auprès de 5 millions d'abonnés.

**M. Abdelmalek Bekkaoui (Maroc)** indique qu'un département dédié à la presse a été créé au siège du parlement pour la presse en tous supports.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** évoque les accords de Marcoussis et souligne le besoin de filmer ce qui est fait au parlement.

**M. Belco Baillot (Mali)** indique qu'au Mali, l'Assemblée nationale avance sur la question des réseaux sociaux et de la radio parlementaire qui diffuse l'intégralité des débats parlementaires.

**M. Pascal Terrasse (SGP), secrétaire général parlementaire**, regrette de ne pas avoir encore rencontré le directeur général de TV5 Monde M. Yves Bigot. Il indique avoir été interviewé une seule fois depuis juillet 2013. Il attend donc des preuves d'amour. Une convention pour renforcer les liens entre cet opérateur de la Francophonie et l'Assemblée consultative est envisageable. Il ne saurait y avoir de financement public d'Etat sans

l'action des parlementaires, comme le disait à juste titre le Président DeBané. M. Terrasse veut être le porte-parole de cette souveraineté populaire. TV5Monde doit être un partenaire sérieux de l'APF pour préparer ensemble une convention. Il souligne néanmoins qu'une manifestation comme la réunion de la CAP ne peut intéresser leur public. En revanche que des journalistes puissent venir pour filmer, cela serait bien. Il espère qu'il en sera ainsi lors de la prochaine session d'Ottawa.

Sous la responsabilité du Président Aubin et du Président Berberat, il pourrait être discuté un protocole d'accord avec TV5Monde.

Mais en même temps, en ce qui concerne l'APF a-t-on été assez visible ? Est-on en capacité d'avoir un intérêt pour le public ? Posons-nous la question, comment pouvons-nous intéresser ?

## 5. Audition de Mme Annisa Barrak, directrice régionale de l'OIF pour la région Asie Pacifique.

**M. Robert Aubin, président**, indique être très heureux d'accueillir en son nom personnel et au nom de la Commission, Mme Anissa Barrak, directrice du bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique. Il la remercie d'avoir accepté son invitation.

Il ajoute que Mme Barrak avait été auditionné par le Bureau de l'APF lors de sa réunion du début 2012 à Phnom Penh (Cambodge) et qu'il est important, à son sens, qu'à chacune des réunions de l'APF, en fonction des lieux où nous trouvons, que nous puissions avoir des échanges avec des responsables de l'Organisation internationale de la Francophonie, en particulier pour la Commission des Affaires parlementaires qui assure le suivi de l'ensemble des programmes de coopération.

Il ajoute que Mme Anissa Barrak, directrice du Bureau régional de l'OIF pour l'Asie-Pacifique, et à ce titre représentante régionale du Secrétaire général de la Francophonie SE M. Abdou Diouf, a accepté de présenter brièvement les activités de la Francophonie dans la région.

Nommée par le Secrétaire général de la Francophonie, Mme Barrak a pris ses fonctions le 15 septembre 2011 à Hanoi (Vietnam) à la direction d'un Bureau régional qui couvre les quatre États membres de l'OIF dans la région - Cambodge, Laos, Vietnam et Vanuatu - ainsi que la Thaïlande, État observateur, dont nous espérons l'adhésion prochaine du Parlement à l'APF.

Tunisienne, née à Kairouan, Mme Barrak est spécialiste de la communication stratégique et politique internationale. Elle a commencé sa carrière comme journaliste au quotidien tunisien de langue française *Le Temps* de 1974 à 1977. Après diverses missions pour le compte du ministère tunisien de la Culture, notamment aux festivals international de Carthage et aux Journées cinématographiques de Carthage, puis comme enseignante à l'Institut de formation des animateurs culturels, elle rejoint la Ligue des États arabes en 1979 comme fonctionnaire internationale au siège à Tunis - département de la Communication - puis au bureau de Paris jusqu'en 1990.

Chargée de mission à la Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'UNESCO de 1991 à 1997, elle assure notamment la coordination entre les Commissariats tunisien et français de la Saison tunisienne en France. Elle contribue aux activités du Groupe francophone à l'Unesco en tant que Trésorière et membre du Comité culturel.

Après avoir intégré l'Agence de la Francophonie - actuelle Organisation internationale de la Francophonie (OIF) - en 1998 en tant que Rédactrice au Service presse et relations

publiques, elle devient Chef de ce Service en 1999, fonction qu'elle assume jusqu'en 2011 à la tête de ce qui est devenu le Service de communication de la Francophonie.

Membre du Comité de pilotage des Sommets de la Francophonie depuis 2004, Mme Barrak a également été Commissaire des célébrations du 40e anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie en 2010, qui ont comptabilisé plus de 1300 événements dans une centaine de pays.

Elle a participé à la création en 1991 de la revue trimestrielle *Confluences Méditerranée* (Éditions L'Harmattan, Paris) et en a assuré le Secrétariat de rédaction pendant dix ans. Elle est l'auteur de nombreux articles et études et a traduit des ouvrages pour enfants du français vers l'arabe.

Au nom de la Commission, **M. Robert Aubin, président**, se réjouit que Mme Barrak ait répondu favorablement à cette invitation.

En effet, dans cette région stratégique où la langue française n'est pas une langue principale, nous devons tous être conscients que la pérennité du mouvement francophone dépend de la continuité et de l'efficacité des actions que ce dernier saura y développer et de la motivation de celles et ceux qui les mettent en œuvre.

**Mme Anissa Barrak, directrice du Bureau régional de l'OIF pour l'Asie-Pacifique**, remercie le Président et la Commission pour son chaleureux accueil. Elle indique que la coopération est affermie dans la mission B. Elle souligne l'excellence des relations entre l'OIF et le Vietnam et évoque la visite officielle du Président Diouf au Vietnam qui, à cette occasion, avait rencontré les plus hautes autorités vietnamiennes.

Elle rappelle qu'à l'occasion de la session d'Abidjan, le Secrétaire général de la Francophonie a salué les prises de position courageuses de l'APF.

Elle évoque brièvement les principales actions et les perspectives de la Francophonie dans une région qui, bien que la langue française en partage y soit minoritaire, renforce de plus en plus son engagement au sein de la Francophonie.

La promotion de la langue française et la coopération économique sont au cœur de l'action.

Elle souligne que le déficit en nombre d'enseignants francophones demeure le principal frein au déploiement du français, bien qu'il soit inscrit dans les plans nationaux d'enseignement des langues étrangères des pays de la région. Elle ajoute que ce déficit entraîne l'impossibilité pour le moment, au Vietnam et en Thaïlande de rendre obligatoire l'enseignement de deux langues étrangères, le choix d'une seule langue se faisant au détriment du français. Dans le domaine universitaire, l'accès aux filières francophones d'excellence - principale motivation pour les apprenants et leurs familles dans le choix du français - confère au français un statut de « langue d'excellence et de réussite ». Elle souligne également le rôle de TV5 Monde qui compte aujourd'hui 28,4 millions de foyers abonnés dans 33 territoires de la zone Asie-Pacifique, en progression de 80% depuis 5 ans.

Dans le cadre de la mission « promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme », le soutien apporté par l'OIF à la candidature du Vietnam au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies s'est traduit par une première mission d'expertises menée par la DDHDP en octobre 2013, suivie d'une deuxième mission d'accompagnement en janvier 2014 en vue de la création d'une institution nationale vietnamienne en charge des droits de l'Homme pour laquelle les autorités du Vietnam s'étaient engagées. Elle évoque

aussi la mission d'information et de contacts conduite en juillet 2013 à l'occasion des élections législatives au Cambodge.

En ce qui concerne le soutien de l'OIF aux actions de coopération menées par l'APF, Mme Barrak confirme un budget de 800 000 € pour l'exercice 2014 (avec 5 protocoles d'accord : formation des parlementaires et fonctionnaires 180 000 €, renforcement de capacité info législative NORIA 400 000 €, PNJ 150 000 €, Réseau des femmes parlementaires 60 000 €, Missions bons offices pour 30 000 €.), soit un niveau identique à celui de 2013 malgré le contexte de difficultés budgétaires auquel est confronté l'OIF.

Si la Francophonie en tant qu'organisation multilatérale gagne du terrain dans les relations internationales, c'est parce que les valeurs sur lesquelles elle a été fondée sont plus que jamais d'actualité. En cela la synergie qui existe entre l'OIF et l'APF est déterminante. Le renforcement de la Francophonie en Asie Pacifique et la consolidation des liens entre ses membres passe par une présence régulière des réseaux et de tous les acteurs qui contribuent aux côtés du Secrétaire général de la Francophonie, à l'exercice de la magistrature d'influence de la Francophonie. A ce titre, elle salue la tenue de la Commission au Vietnam, état fondateur de l'OIF.

**M. Robert Aubin, président,** remercie, Mme Barrak et ajoute être heureux de constater que l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'instar de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est très active dans cette région du monde.

Dans le débat qui suit, **Mme Nguyen Thuy Anh (Vietnam)** rappelle que la section vietnamienne et le bureau régional de l'OIF ont des liens très serrés pour le développement d'échange d'informations. Elle salue le dynamisme du bureau régional et en particulier de sa directrice Mme Barrak pour le renforcement de la francophonie en Asie-Pacifique.

**Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente** adresse ses remerciements à Mme Barrak pour mieux connaître l'action francophone dans la région Asie-Pacifique. Il est parfois difficile pour des africains francophones de communiquer en français en Asie. Elle apprécie, en tant que marraine, ce qui a été dit sur le Parlement francophone des jeunes avec l'inscription budgétaire de 150 000 €. Elle rappelle qu'à un moment, on était inquiet sur le suivi de ce programme. Elle remercie aussi l'OIF pour les 60 000 € affecté au réseau des femmes parlementaires.

**Mme Barrak (OIF)** ajoute quelques précisions sur l'usage de la langue française dans la région, à forte immensité géographique, à forte diversité linguistique à l'intérieur de chacun des pays francophones de la région Asie Pacifique à l'instar de l'Afrique avec de nombreuses langues nationales officielles.

Pour l'ASEAN, la langue de travail est l'anglais mais les quatre pays francophones sont convaincus qu'ils joueront un rôle dans l'offre de langue française qui est la deuxième langue internationale. Le plurilinguisme est une obligation.

**M. Fathi Derder (Suisse)** souligne le rôle de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), du réseau RECIF présent à Ho Chi Minh Ville avec les centres de recherches sur l'eau. Il s'interroge sur la collaboration entre l'AUF et le RECIF.

**Mme Anissa Barrak (OIF)** précise que le RECIF est une des illustrations des coopérations bilatérales mises en œuvre tout récemment suite au Sommet de Montreux. A sa connaissance, il n'y a pas de point de rencontre entre l'AUF et le RECIF sauf à mettre en commun des experts du réseau AUF. Elle ajoute que les agences de coopération Suisse,

Canadienne, Française, Belge mènent des projets avec beaucoup plus de moyens que la coopération multilatérale.

**M. Fathi Derder (Suisse)** précise que le RECIF est vraiment un réseau francophone, un réseau mondial d'enseignement à distance même si parfois la langue anglaise peut être utilisée. Beaucoup de points de convergence sont donc possibles avec l'AUF.

**Mme Anissa Barrak (OIF)** va demander des informations complémentaires en particulier le lendemain lors de la réunion des ambassadeurs francophones.

**M. Keorodom (Laos)** indique qu'il a été professeur de français et recteur de l'Université, la 2<sup>nd</sup>e francophone du pays. La langue de travail de l'ASEAN est l'anglais mais le français est un complément. Ceux qui parlent plusieurs langues ont le pouvoir.

Lors des dernières élections au Cambodge. Il était observateur au titre de la mission bilatérale de l'Assemblée nationale du Laos. Il y avait aussi des observateurs du Vietnam.

Il souhaiterait qu'une politique ou une stratégie plus précise dans la promotion de la Francophonie en Asie-Pacifique soit conduite, en particulier si la Thaïlande rejoint bientôt l'APF. Il ajoute qu'il y a plus de locuteurs en langue française en Thaïlande qu'au Cambodge ou au Laos. Dans les pays où il y a des instituts français, c'est possible. Il regrette enfin de ne jamais avoir vu de délégation du Vanuatu.

**Mme Anissa Barrak (OIF)** travaille sur cette stratégie, notamment dans le cadre global de la stratégie de l'OIF pour renforcer l'utilité de la langue française. Pour l'OIF, l'adhésion de Myanmar ou le changement de statut de la Thaïlande sont d'abord des questions au choix des Etats. Au niveau de la Thaïlande, elle bénéficie du CREFAC (formation continue des enseignants) qui a créé des classes bilingues. En outre, Bangkok a accueilli l'école d'été des professeurs de français et le récent séminaire pour diplomates et enseignants de français.

**M. Abdelmalek Bekkaoui (Maroc)** souligne que la consolidation économique des pays de cette zone est une priorité. Car l'implication économique induit la nécessité d'apprendre la langue française. Au Maroc, les échanges commerciaux avec la Chine conduisent ainsi à apprendre la langue chinoise.

**M. Robert Aubin (Canada), président** souligne qu'outre la Thaïlande, d'autres territoires de la région pourraient gagner l'espace francophone comme Pondichéry en Inde.

**Mme Anissa Barrak (OIF)** indique que pour l'OIF, quand il s'agit de territoires au sein d'Etats indépendants, c'est toujours compliqué. Pour sa part, la Thaïlande souhaitera peut être faire évoluer son statut pour devenir membre associé ou même membre. Elle se réjouit de la dynamique des groupes des ambassadeurs francophones dans d'autres pays de la région comme la Chine, le Japon, l'Indonésie ou la Thaïlande.

La mission de l'OIF est aussi d'inciter à la création de ces groupes de la magistrature d'influence de la Francophonie dans la zone.

## 6. Programmes de coopération parlementaire

**M. Robert Aubin, président,** rappelle que les programmes de coopération parlementaire si importants et si appréciés sont au cœur de l'action de l'APF. Ils sont aussi au cœur de la raison d'être de la Commission des affaires parlementaires.



## 6.1 ● Les missions d'observation des élections

**M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles)** présente son rapport qui s'organise en deux points principaux :

- d'une part les missions d'observation des élections et les missions francophones d'information et de contacts. Il est indispensable que les parlementaires puissent apporter leur expertise dans ces missions. Si un parlementaire est chef de mission après avoir été membre d'un gouvernement ou avoir eu un parcours politique majeur, c'est essentiel ;
- d'autre part, les institutions comme les commissions électorales indépendantes.

M. Maene conclut son propos en indiquant qu'il a décidé de se retirer de la vie politique à l'issue des prochaines élections législatives dans son pays.

Dans le débat qui suit, **Mme Assori Aïcha Belco Maïga (Mali)** se demande s'il est permis à un parlementaire APF d'être observateur dans son pays et le rapporteur lui répond par la négative.

**M. Belco Baillet (Mali)** rappelle que les contentieux électoraux sont de la compétence nationale mais demande comment il est possible de les appuyer.

**Mme Sere Korotimi Ouedraogo (Burkina Faso)** indique ne pas avoir reçu le questionnaire. Elle souligne également que l'élection présidentielle est programmée à la fin 2015 dans son pays.

**M. Louis Vlavanou (Bénin)** souligne que les rapports de M. Maene ont évolué depuis plusieurs années à partir d'un constat. Des appréciations avaient été faites dans un rapport sur l'élection en RDC. Ensuite, progressivement ces appréciations n'ont plus été portées et le rapport a évolué.

**Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente** félicite le rapporteur. Effectivement le fichier d'Etat civil pose problème dans de nombreux pays. C'est la raison pour laquelle, les dernières élections locales au Gabon se sont faites avec fichier biométrique.

**M. Maguette Diokh (Sénégal)** souligne à quel point la question de l'état civil est en effet essentielle.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** rappelle l'intéressant travail mené par Mme Michèle André sur ce sujet qui a été adopté lors de la session 2013 à Abidjan.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** remercie M. Maene pour tout son travail fait pour l'APF. Il le remercie aussi pour le portrait lucide qu'il fait de la situation dans son rapport. Engager un processus électoral dans un pays n'est jamais simple. Toute une série de questions sont posées et à l'issue la volonté l'emporte.

Il indique avoir eu récemment un entretien avec le Président Abdou Diouf sur la question d'accompagnement des processus électoraux. Le Président Diouf a reconnu qu'il y a eu un glissement de l'OIF par facilité avec des experts et anciens ministres. Inévitablement l'APF a un rôle primordial à jouer en la matière. Il souhaite que l'APF soit largement sollicitée à l'avenir avec trois parlementaires par mission. En outre, il indique que le Président Diouf propose que l'APF puisse avoir des présidences de missions.

Il met néanmoins en garde la commission sur le fait que les parlementaires désignés n'aient pas de liens trop forts avec les pays observés et, d'autre part, qu'il est parfois difficile de trouver des parlementaires disponibles. Ces missions d'information et de contacts sont financées par l'OIF. Plus le député est éloigné du lieu de l'observation, plus c'est cher. Il faut donc trouver le juste équilibre pour que l'ensemble de l'espace francophone soit aussi représenté.

Idée que certains organismes sont mal vus comme UE ou ONU et n'ont pas de vision empathique de la Francophonie. D'un côté les grandes institutions, des observations par des ONG dont certaines interpellent le SGP car elles sont peu regardantes et elles sont parfois financées par des Etats.

Le processus électoral est la fin du processus. Mais il y a aussi l'alerte précoce qui est de la compétence de la commission politique. Comment la diplomatie a pu mal fonctionner. Pour la prévention démocratique, on a des indicateurs démocratiques. Les missions de contacts sont importantes. La prévention est essentielle comme aujourd'hui en RCA.

## 6.2 ● Les séminaires parlementaires et les stages de formation

**M. Louis Vlavonou (Bénin)** présente son rapport sur les séminaires parlementaires et les stages de fonctionnaires.

**M. Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire**, s'exprime sur le stage de fonctionnaires parlementaires co-organisé avec l'ENA et évoqué dans le projet de rapport. Il indique avoir rencontré à Paris, ces boursiers de l'APF qui étaient des fonctionnaires de grande qualité. Il indique qu'il est nécessaire de créer un réseau des jeunes fonctionnaires parlementaires ainsi que de renforcer les actions au bénéfice des parlementaires, notamment pour les jeunes pousses. L'APF doit être en capacité d'identifier ces jeunes très tôt pour faire vivre l'avenir de la Francophonie.

## 6.3 ● L'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF)

**M. Robert Aubin, député (Canada), président**, rappelle que lors du Bureau tenu à Paris, en février 2013, la Commission a pris connaissance de cette initiative pour la 1<sup>ère</sup> fois. Lors de la dernière réunion de l'an dernier, tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice), la Commission avait examiné pour la première fois l'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF). La Commission avait alors exprimé de vives réserves de forme sur la manière dont le projet avait été mis en œuvre. Elle avait écarté l'examen d'un projet de résolution demandant la suspension immédiate de ce programme et elle avait exprimé le souhait que la Commission auditionne le Secrétaire général parlementaire lors de sa réunion d'Abidjan, sur les questions de fonds soulevées par cette Initiative.

Il tient à rassurer ses collègues de la Côte d'Ivoire sur le fait que ces critiques ne portaient que sur la forme et non sur la nécessité de développer de la coopération parlementaire au bénéfice de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

L'audition de M. Legendre en juillet dernier avait permis de clarifier certains points. Depuis lors, le nouveau Secrétaire général parlementaire, M. Pascal Terrasse a su rassurer la Commission. Il indique qu'à l'occasion de l'examen dans les questions diverses du remarquable cadre stratégique de l'APF proposé par le Secrétaire général parlementaire, il reviendra en particulier sur l'ambitieux programme multilatéral de coopération parlementaire. En attendant, il présente un court bilan de l'action de l'IMCIF auprès des



amis de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire en indiquant que l'évaluation reviendra à la Commission des affaires parlementaires.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** exprime ses remerciements à l'APF pour son soutien au parlement de Côte d'Ivoire avec ce programme-pilote. Il indique néanmoins que le programme piétine, notamment sur la formation des élus et des fonctionnaires. Une communication forte permettrait de faire connaître le programme. Il exprime le besoin d'une évaluation à mi-parcours avant l'évaluation in fine du programme. Il adresse ses remerciements au Secrétaire général parlementaire et au Président de la CAP pour leur appui constant. Il évoque aussi le décès du Secrétaire Général Fakhy qui s'était tant impliqué dans la mise en oeuvre de ce projet-pilote. Il souligne la nécessité de mettre l'accent sur la formation des parlementaires et pas seulement des fonctionnaires.

**M. Robert Aubin, président,** remercie M. Kouame pour cette mise à jour issue du terrain.

**M. Louis Vlaponou (Bénin)** remercie pour le rapport et le témoignage. Il rappelle que ce programme a fait couler beaucoup d'encre et de salive depuis Vancouver car la Commission avait, à juste titre, beaucoup critiqué la forme. Sur le fonds, il y a bien sur nécessité d'appuyer la Côte d'Ivoire. L'idée était noble mais la Commission avait été mise devant le fait accompli. Il tient à remercier l'ancien président de la Commission, M. Pierre DeBané d'avoir attiré l'attention du SGP pour que cela revienne enfin sur les bons rails. Il remarque néanmoins que cette formation n'impacte pas assez les députés. Il souligne aussi la faiblesse du niveau intellectuel de certains candidats présentés par des partis politiques.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** précise qu'il a considéré insuffisante la formation des députés. Il pense qu'il est important que les Présidents des Commissions permanentes puissent aller dans les commissions à l'étranger. Il précise que l'ANCI a produit le guide du député pour renforcer les capacités des parlementaires ivoiriens. En effet certains partis choisissent des candidats qui n'ont pas la formation de base. Il rassure son collègue Louis Vlaponou sur le fait que les statistiques du niveau intellectuel des députés montrent que le niveau est meilleur par rapport aux autres années.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** s'associe aux remerciements adressés au Président DeBané pour avoir justement poussé à retravailler sur la forme. Aujourd'hui, rassuré, il indique avoir participé au séminaire de formation à Abidjan pour les nouveaux parlementaires. 90% de renouvellement, c'est gigantesque. Mais tout cela est très positif pour l'avenir.

**M. Belco Baillot (Mali)** remarque que le projet pilote mené en RCI a impacté positivement pour l'ANCI. Comme le Mali sort de crise il aura aussi besoin de bénéficier de programmes de coopération.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** souligne que tout reste à réaliser pour l'appui du travail aux Commissions.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** remercie le Président Aubin pour son rapport sur l'IMCIF dont on sait qu'il y avait eu de fortes interrogations en particulier quant à son mode de gouvernance. Il rappelle que la Commission des affaires parlementaires a vocation à suivre les orientations prises par le Bureau sur les actions de coopération. Son rôle central en matière de coopération est d'ailleurs réaffirmé dans le projet de cadre stratégique. Dans le cadre de réforme de la stratégie, ce choix n'est pas négociable. La coopération dépend de la CAP.

L'IMCIF a cette particularité qu'elle ne vient pas à l'origine de l'APF. Ce sont des parlements qui se regroupent autour de 29 orientations. A un moment, d'abord le Québec, puis la France et Wallonie-Bruxelles.

Le Président DeBané avait raison de dire que l'IMCIF posait un problème. Au fond, on va continuer l'IMCIF tel qu'elle fonctionne aujourd'hui jusqu'au terme de mission sur les 29 projets.

L'IMCIF est liée à quelques Etats mais l'était aussi à Maître Fakhy Konaté, le Secrétaire général défunt de l'ANCI. Des opérateurs financiers extérieurs comme USAID, etc...sont approchés, de même des missions, des rencontres sont organisées mais pour l'instant, pas grand chose n'est affecté concrètement à l'ANCI.

Le Secrétaire général parlementaire réaffirme une position discutée au Bureau de Rabat selon laquelle les actions multilatérales de coopération seront portées par la CAP. Dans les relations avec l'OIF, il indique que l'APF signera deux protocoles : un portant sur les grandes orientations APF-OIF, très politique, un autre à caractère financier dans un cadre pluriannuel, acté lors des discussions avec le Président Diouf.

Il y aura donc un budget global, un peu supérieur et c'est l'APF qui déterminera la répartition des enveloppes. Toutes les actions de coopération se feront autour de la CAP, au Mali, ou ailleurs.

M. Terrasse souligne que la coopération parlementaire doit d'abord aller aux élus. A l'association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) de dire ce qu'ils veulent des actions au profit des fonctionnaires.

Une action de formation à destination des élus sera menée en octobre à Bamako. A cette occasion, le secrétariat général verra ce que vous attendez de l'APF, en terme d'accompagnement pour fonctionnaires, mode de gouvernance différent, mise en réseau informatique, réseaux sociaux,... Aux maliens de dire ce qu'ils souhaitent pour leur parlement.

Le Secrétaire général parlementaire conclut son propos en insistant sur le fait que la CAP doit être la commission chargée de la coopération parlementaire, à destination tout d'abord des élus.

#### 6.4 ● Le programme Noria

**M. Robert Aubin, député (Canada), président,** rappelle que ce programme, qui a fêté ses 10 ans, a été créé pour le renforcement des capacités des parlements francophones du Sud. Il s'agit pour l'APF de contribuer à la réduction de la fracture numérique nord/sud en développant le transfert de compétences et de connaissances dans le cadre du travail parlementaire.

Lancé en juillet 2002, après l'achèvement du programme Pardoc, centré sur la documentation, le programme Noria a pour vocation de doter les assemblées de l'APF qui en ont le plus besoin d'un système d'information performant : réseau, intranet et internet. Cet appui implique, outre l'équipement informatique des Assemblées et Sénats bénéficiaires, la formation et la spécialisation des cadres à la maîtrise des nouveaux outils et techniques de travail.

Le programme Noria est doté d'un budget de plus de 400 000 euros par an pour l'ensemble des parlements bénéficiaires. La clef de répartition est déterminée en fonction des besoins effectivement constatés correspondant au champ d'application du programme Noria qui se déroule sur une durée de quatre ans par pays.

Ce programme se décline aujourd'hui en trois types d'appuis: l'appui à la modernisation (ancien appui généralisé), l'appui à la modernisation (ancien appui spécial), et la formation et les séminaires (ancien appui réseau).

**M. Robert Aubin, président,** propose ensuite que l'on visionne un court film commenté par Mme Mireille Eza, directrice du programme Noria.

Dans le débat qui suit, **M. N'Guessan Kouame (RCI)** remercie l'APF pour son programme Noria. Il souligne qu'il est important de savoir ce que l'APF a fait pour la Côte d'Ivoire. L'APF a donné un nouveau souffle à l'ANCI qui est désormais très bien équipée sur le plan des NTIC. Tous les députés ont des adresses mél. Beaucoup d'appui ont été demandés. En ce qui concerne USAID, c'est un autre programme. Le bureau du Président de l'ANCI a été rééquipé. L'ONUCL aussi travaille au renforcement de l'ANCI.

**M. Sarech Kong (Cambodge)** souligne que le Cambodge a bénéficié du programme Noria en 2006 jusqu'à la fin de l'appui en décembre 2009. Des cours de français sont financés.

**M. Saleh Makki (Tchad)** remercie la direction de Noria de sa patience car l'Assemblée nationale vient juste de déménager depuis le 15 mars. Il ajoute que le vote électronique vient juste d'être mis en place comme les courriels.

Mme Mireille Eza remercie et indique que le Cambodge, bénéficiaire de Noria, a eu un appui qui a continué, avec l'accord du Bureau, et dispose d'un Bureau francophone.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** remercie M. Kouame d'indiquer que USAID n'a rien à voir avec l'IMCIF/APF et qu'il s'agit donc de deux programmes différents.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** souligne qu'à sa connaissance, il n'a pas encore entendu que les programmes USAID et IMCIF pouvaient fusionner.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire,** rappelle que la question posée à Rabat portait sur le fait de chercher d'autres opérateurs. Certains ont dit pourquoi pas, d'autres plus réservés. Il existe aussi de grandes ONG etc. Va-t-on chercher de l'argent privé ? Certains collègues étaient très interrogatifs.

## 6.5 ● Le Parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux de jeunesse

**Mme Martine Bondo (Gabon),** vice-présidente, présente son rapport et M. Bachir Dieye, chargé des programmes jeunesse au secrétariat général pourra ensuite apporter des compléments techniques en cas de besoin.

Dans le débat qui suit, **M. Robert Aubin (Canada)** se dit très sensible à ces questions jeunesse, en tant qu'enseignant en musique et chef d'orchestre. A ce PFJ d'Abidjan, il a été à la fois ravi et parfois déçu. A son sens le message à adresser à la jeunesse réside en la phrase concrète suivante : « vous entendez des adultes, que vous êtes notre avenir, en fait vous êtes notre présent ».

Il considère donc que les jeunes devraient être avec les parlementaires afin qu'il existe un vrai partage. Il regrette que la joute oratoire ait été complètement décalée des thèmes du PFJ et, d'autre part, que les parlementaires n'aient été que spectateurs. Or, quand un professionnel joue avec des amateurs, l'ensemble se transforme. Il est donc nécessaire de lier des parlementaires à cette manifestation et à cette joute oratoire, en faisant des parlementaires des entraîneurs afin de faire de cette jeunesse des acteurs au présent.

**Mme Martine Bondo (Gabon),** vice-présidente partage le même avis. Elle indique qu'un parlementaire junior était présent lors de la mise en place du PNJ du Gabon en 2011.

Aujourd'hui, le jeune est le président des jeunes du parti majoritaire PDG (UJPDG). Aujourd'hui, c'est un politicien aguerris. Oui il est important de permettre cet échange entre jeunes et parlementaires.

**Mme Assori Aïcha Maïga (Mali)** indique qu'il est important de s'intéresser à la jeunesse.

#### **7. Discussion sur la contribution de la Commission à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014.**

**M. Robert Aubin, président,** présente le document de travail portant projet de contribution de la CAP à l'Avis et transmet la parole au Secrétaire général parlementaire.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** souligne comme il est convaincu par l'utilité des Parlements nationaux de jeunesse (PNJ) qui sont une bonne chose à valoriser où l'APF doit avoir une place essentielle.

Le PFJ qui permet de réunir 2 jeunes pas pays est complexe. La manière du choix des jeunes est très hétéroclite selon les sections. En plus cette période conduit parfois à des dates d'examen. Cout global d'une opération comme telle est 100 000 euros pour regrouper 60 jeunes. Il installe donc le débat sur son utilité en remerciant M. Bachir Dieye d'avoir l'intelligence de trouver des partenariats privés.

De même, il installe le débat sur les jeunes pousses dans les parlements afin de toucher les jeunes dirigeants de demain.

**M. Gérard Bila Segda (Burkina)** souligne que ces questionnements interpellent tout le monde. Chaque section doit regarder comment les jeunes sont désignés et quel est leur niveau de formation réelle.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** souligne la place des jeunes dans les instances de décisions et des Gouvernements.

**M. Robert Aubin (Canada)** considère que de jeunes élus seraient de bons entraîneurs pour les jeunes.

**Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente** explique comment les jeunes du Gabon sont sélectionnés. Des concours sont organisés dans les provinces, dans les divers lycées et les collèges parmi les meilleurs élèves des établissements. Des épreuves sont prévues par les enseignants. La restitution des travaux du PNJ par les jeunes se fait dans leurs provinces. Il y a donc un suivi.

Elle rappelle que le PFJ a été mis en œuvre à la demande du Sommet de Moncton. Elle renouvelle ses remerciements à l'attention de Mme Barrak pour ses propos du matin sur le PFJ. Elle conclut en indiquant que la Commission ne peut prendre la décision en tant que telle de continuer ou d'arrêter le PFJ. C'est à la discrétion des chefs d'Etat et de gouvernement.

**M. Maurice Jobin (Jura)** indique que le parlement des jeunes fonctionne depuis de nombreuses années au Jura. Mais il est en forme de léthargie car il y a de la peine à s'identifier à un monde politique en désaffection.

**Mme Gérard Bila Segda (Burkina)** souligne que l'expérience prouve que ce ne sont pas forcément les meilleurs à l'école qui sont de bons jeunes parlementaires. Il est nécessaire d'être en lien avec les organisations scolaires bien implantées pour venir animer ce parlement. Il faut des gens neufs, plus vierges pour donner du rudiment en politique et éviter le folklore.

A la demande du Président, M. Bachir Dieye prend la parole. Il indique que le PFJ a été évalué et qu'il y a eu une volonté de maintenir le programme. Au Burkina, il y avait des critères d'excellence mais chaque section est libre de choisir ses critères comme elle le souhaite.

**Mme Marie-Annick Duchêne (France)** indique qu'en France, il y a des cours d'éducation civique et de nombreuses visites organisées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il est important de former l'ensemble des jeunes dans la connaissance réelle des parlements.

**M. Saleh Makki (Tchad)** indique que dans les bureaux des partis, des jeunes sont déjà intéressés par la politique.

**M. Louis Vlavonou (Bénin)** évoque une précédente résolution de la CAP et une évaluation avant décision du Sommet.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** fait un rappel historique en soulignant que cette commission parle toujours du PFJ et que le PFJ a toujours fait l'unanimité. C'est un moment particulier où l'on demande au jeune de jouer au parlementaire. Ce qui a posé problème c'est le financement et non pas le PFJ en lui-même. Unanime. Il est important de pérenniser le lien qui s'est créé avec le PFJ, un outil précieux et une vraie réussite.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** constate qu'aujourd'hui les grands rassemblements sont moins à la mode. Les réseaux sociaux sont devenus une chance à cet égard. Il est nécessaire de renforcer le lien entre le moment du rassemblement et le suivi. Il interroge ses collègues afin de savoir si certains d'entre eux ont établi des liens avec les jeunes du PFJ. Il évoque la nécessité d'une relation durable qui doit être matérialisée. La deuxième idée est que le PNJ soit l'instance de désignation des PFJ. On va dans une logique de plus grande démocratie. La troisième idée est qu'il y a unanimité pour renforcer les PNJ. Il remercie la Commission pour son document de travail sur le sujet qui est efficace et efficient.

**M. Robert Aubin, président,** considère que le Sommet de Dakar pourrait être l'occasion de donner un nouveau souffle à ce programme en s'articulant sur trois volets principaux qu'il présente et soumet à l'adoption de la Commission, volet par volet :

1<sup>er</sup> volet : Un nouvel élan pour le Parlement Francophone des Jeunes, confié par le Sommet de la Francophonie à l'APF.

Le Sommet de Dakar pourrait être l'occasion de donner un nouveau souffle à ce programme en s'articulant sur trois volets principaux :

- Mettre en place un **parlement virtuel des jeunes francophones** en utilisant les technologies de l'information et de la communication, réseaux sociaux etc. afin de renforcer les liens entre les jeunes du PFJ et leur permettre de conduire des travaux pendant toute la durée de leur mandat de deux ans. Dans la résolution sur les programmes jeunesse de l'APF adoptée à Dakar en 2010, l'APF s'engageait d'ailleurs résolument dans la mise en place d'un « PFJ virtuel », comportant l'accès à un site Internet dédié et interactif, la création de forums de discussion et de blogs spécialisés. Cette « communauté d'internautes PFJ » devrait être constituée en priorité des participants à la session du PFJ en exercice, mais elle serait aussi ouverte aux anciens participants. Dès à présent, une page est présente sur le réseau social « *FaceBook* ». La participation des jeunes au PFJ doit se situer au-delà de la préparation et de la tenue de la session en se prolongeant sur les deux années

qui vont jusqu'à une nouvelle session. C'est d'ailleurs une demande constante formulée par de nombreux jeunes participants qui permettrait, en outre, de fidéliser de nombreux jeunes autour des valeurs de la démocratie représentative.

(adoption)

- Renforcer les liens entre le PFJ et les **Parlements nationaux des jeunes (PNJ)** (cf. ci-après). Dans le même esprit, l'APF offrira l'accès au Parlement virtuel des jeunes francophones aux membres des PNJ qui existent d'ores et déjà.

(adoption)

- Pérenniser l'expérience réussie d'Abidjan avec l'exercice de **joute oratoire**.

(adoption)

**2<sup>ème</sup> volet** : Les parlements nationaux des jeunes : un programme de coopération de l'APF au bénéfice de la jeunesse, de l'éducation civique et de l'appui à l'état de droit, à généraliser

Le Sommet de Dakar pourrait être l'occasion de donner un nouveau souffle à ce programme en s'articulant sur trois volets principaux :

- **Finaliser la mise en place des parlements nationaux des jeunes (PNJ).**

(adoption)

- **Développer les liens entre PNJ et PFJ.** Les PNJ deviendront les premiers niveaux de sélection du PFJ. Dans les parlements où un PNJ existe, sera ainsi généralisée la règle selon laquelle le PNJ élit en son sein un garçon et une fille pour représenter le parlement concerné au PFJ. (Dans les parlements où il n'y a pas encore de PNJ, la section pourra fixer les règles de désignation au PFJ comme elle le souhaite, en respectant les critères fixés par l'APF, notamment en termes d'âge et de parité).

(adoption)

- **Renforcer les liens de l'APF avec les programmes jeunesse de l'OIF.** Elle soutiendra notamment la mise en place par l'OIF d'un réseau international des jeunes francophones, expression de la société civile. Les PNJ qui n'en feront pas partie seront néanmoins en lien avec les représentants nationaux de ce réseau, notamment en procédant à l'audition régulière de leurs membres. De même, les jeunes volontaires de la Francophonie pourront être auditionnés par les PNJ.

(adoption)

**3<sup>ème</sup> volet** : L'élan jeunesse du Sommet de Dakar : Pour une Francophonie moderne

**1<sup>er</sup> élan** : Sur l'initiative de son Secrétaire général Parlementaire, l'APF proposera la mise en place d'un **programme « jeunes pousses »**, tendant à ce que chaque parlement de l'espace francophone puisse identifier un jeune parlementaire, personnalité d'avenir de la Francophonie, selon divers critères définis : 1<sup>er</sup> mandat, âge jusqu'à 35 ans,....

Ce programme permettra notamment d'organiser un stage d'immersion dans un autre parlement de la Francophonie. Il permettra aussi d'aller à la rencontre d'autres institutions de la Francophonie lorsqu'il sera organisé dans un pays de siège.



Un réseau de jeunes parlementaires de la Francophonie pourra d'ailleurs se mettre en place sur la base de ce programme.

L'APF proposera à chaque parlement de l'espace francophone de désigner un jeune parlementaire référent sur ces questions.

(adoption)

**2<sup>nd</sup> élan :** En lien avec les sherpas préparant la déclaration finale du Sommet de Dakar, l'APF suivra l'avancement des travaux préparatoires et sera disponible pour porter dans son Avis au Sommet la mise en œuvre d'un volet parlementaire de telle ou telle décision qui émergerait des réunions des sherpas.

(adoption)

### Point 8. Date et lieu de la prochaine réunion

**M. Robert Aubin, président** indique que la prochaine réunion de la Commission se tiendra en juillet prochain dans le cadre de la session d'Ottawa, à l'invitation de la section canadienne et de la présidente internationale de l'APF Mme Andrée Champagne. Il espère qu'il sera possible d'accueillir aussi bien à Ottawa Mme Nguyen et la section vietnamienne qu'elles l'ont faite pour la réunion de cette CAP à Hanoi.

En ce qui concerne la réunion du printemps 2015, le Président indique avancer sur deux pistes Madagascar et Haïti ou dans un autre lieu si une délégation exprime le souhait d'inviter la CAP.

### Point 9. Questions diverses

**M. Robert Aubin, président**, rappelle les propos qu'il avait tenu dans sa communication de la veille où il indiquait que lors du Bureau de l'APF tenu à Rabat début février, le Secrétaire général parlementaire avait proposé au Bureau un document portant cadre stratégique pour l'APF. Ce document exprimait clairement le rôle que l'APF en général et la Commission des affaires parlementaires en particulier pourrait tenir dans les années qui viennent. Il rappelle que ce document et le compte rendu des travaux du Bureau de Rabat sur ce point avaient été adressés à l'ensemble des sections avec les autres documents de travail de la Commission. Il souligne que ce document évoque divers sujets qui intéressent au premier chef la Commission. Il pense qu'il serait donc intéressant que la Commission puisse s'exprimer, d'autant plus que le Secrétaire général parlementaire fait l'honneur de participer à cette réunion de la Commission.

**M. Fathi Derder (Suisse)** demande des précisions car il ne s'attendait pas à traiter les questions diverses de ce sujet sur lequel la section suisse avait déjà adressé ses remarques au secrétariat général.

**M. Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire**, rappelle que ce processus a commencé il y a près d'un an. Il souligne que jamais en démocratie participative on est allé aussi loin. D'abord un travail d'architecture a été envoyé aux Présidents des commissions. Ensuite, au Bureau de Rabat, des remarques ont été faites. Ensuite, ce document amendé a été envoyé à toutes les sections. Objectivement, très peu de



remarques ont été envoyées par les sections. Dans le même temps, chaque Commission est saisie. Très peu de remarques ont été formulées par la Commission politique qui a été saisie formellement sur l'ensemble du processus. Ensuite lors du Bureau d'Ottawa, il y aura les arbitrages. Une fois soumis à la session d'Ottawa et à son adoption, ce cadre stratégique constituera la feuille de route de l'APF pour les années qui viennent. Voici donc le mode de réalisation de la démocratie participative. Par ailleurs, parallèlement, l'APF travaille avec l'OIF à la mise en place d'une feuille de route entre les deux institutions et à la signature d'un accord financier avec l'administrateur de l'OIF. Derrière l'engagement des missions de l'APF, il faut de l'évaluation quantitative alors qu'elle est très limitée pour l'APF comme toutes les instances multilatérales. Il ajoute que les opinions publiques, les contribuables, ne supportent plus ces grands organismes et se demandent ce que cela apporte aux peuples.

**M. Fathi Derder (Suisse)** précise que la délégation suisse a donné son accord pour l'esprit général du cadre stratégique en s'interrogeant sur les moyens mis en œuvre.

**M. Robert Aubin (Canada)** propose que chaque délégation puisse s'exprimer.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** informe qu'une note est partie de Bruxelles et qu'il est souhaitable de d'abord faire référence à la contribution de sa section.

**M. Maurice Jobin (Jura)** indique qu'une note de la section du Jura a également été adressée au secrétariat général.

**M. Belco Baillot (Mali)** évoque la préoccupation selon laquelle la plupart des pays africains ne sont pas très solides. Il existe en effet toujours la possibilité de reversement et beaucoup de problèmes pour le renversement constitutionnel.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** reconnaît que ce projet de cadre stratégique est audacieux.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** précise que les retours des sections portent essentiellement sur deux questions. D'une part, la capacité d'aller rechercher des partenariats privés, d'autre part la capacité à lever des ressources. Là, il y aura débat et rappelle que la politique est l'art des choix.

**M. Fathi Derder (Suisse)** souligne que pour avoir un débat cohérent, il faut un débat long.

**M. Robert Aubin, président** rappelle que chacun a pu échanger au sein de sa section sur ces questions et souhaiterait que la Commission puisse échanger sur les 4 défis de ce cadre stratégique qui touchent particulièrement la Commission. Ainsi, quand le cadre stratégique propose à la Commission d'être le leader des programmes de Coopération, la Commission la question est de savoir si elle l'accepte ou pas.

**M. N'Guessan Kouame (RCI)** indique que le silence des délégations est en grande partie dû au fait que chacun adhère au projet et en responsabilité fait confiance à la CAP.

**Mme Marie-Annick Duchêne (France)** indique qu'elle ose intervenir dans le débat car elle représente le vice-Président, Joël Bourdin. Elle souligne des interrogations d'une néophyte et réfléchit sur les mots, comme grammairienne. Le cœur de la commission est la coopération parlementaire, chacun doit donc se réjouir que les orientations du cadre stratégique confortent cette position de la CAP.

**M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso)** ajoute qu'il faut avouer que, d'une section à l'autre, le suivi des affaires n'est pas toujours évident. Le minimum est d'avoir les archives, ce qui manque parfois dans certains parlements. Il propose donc de poursuivre l'examen des points afin que la CAP puisse donner son avis avant Ottawa.

**Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente,** ajoute que tout cela est parti du constat des manquements de l'OIF en particulier des résolutions adoptées ici et là. Elle indique avoir été l'une des premières à poser la question au Secrétaire général de la Francophonie sur le suivi des résolutions adoptées chaque année. Le constat avait d'ailleurs été fait avec le Pdt DeBané pour arriver à trouver une solution pour des résolutions plus opératives. Elle conclut en rappelant que le socle de la Commission, ce sont les programmes de coopération interparlementaire.

**M. Robert Aubin, président** souligne qu'il est capital de sortir de cette rencontre avec un appui fort de la CAP à ce projet de cadre stratégique. Souvent quand il y a nouveauté, il y a compétition. Il ajoute ne pas vouloir que la CAP perde des plumes. Ainsi, pour sa part, il indique avoir noté plus particulièrement dans le projet de cadre stratégique de l'APF les éléments suivants portant sur les actions 2 ( 2.1, 2.2, 2.3), 3 (3.1, 3.2, 3.3), 4.3 dont les quatre principales sont soulignées :

En ce qui concerne **l'Orientation stratégique n° 2 : « Dynamiser les relations avec les parlements membres »**.

#### **Action 2.1 : Mieux suivre le devenir des résolutions**

- « *Demander aux commissions de veiller à l'adoption de résolutions courtes axées sur des mesures concrètes et mesurables* » ;
- « *Demander aux commissions de l'APF d'encourager leurs membres à informer de ces résolutions les instances appropriées de leurs parlements nationaux* ».

#### **Action 2.2 : Améliorer la circulation de l'information entre parlements et l'APF sur leurs actions respectives**

- « *Confier à la Commission des affaires parlementaires une étude sur les moyens pour l'APF de mieux répondre aux besoins des parlements en matière d'information sur les pratiques parlementaires* ».

#### **Action 2.3 : Valoriser les savoirs et les compétences francophones**

- « *Intégrer dans les actions de l'APF la possibilité d'une aide à l'apprentissage du français par les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires* ;
- *Demander aux sections d'identifier et faire connaître à l'APF l'expertise et les travaux de leurs membres* ;
- *Imaginer un programme de contact et d'échanges avec de jeunes parlementaires en devenir.* « « *jeunes pousses* ») »

En ce qui concerne **l'Orientation stratégique n° 3 : Enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire**

### Action 3.1 : Créer un Programme de développement parlementaire

- « Définir les grands principes d'un Programme de développement parlementaire : offre de service-type, élaboration d'une structure de gouvernance pour ses grandes orientations et sa mise en œuvre... »

Outre les programmes classiques de coopération parlementaire, le principal défi que l'APF puisse relever dans les années qui viennent, en matière de coopération interparlementaire, est la création d'un véritable Programme multilatéral de développement parlementaire francophone, au sein duquel l'APF jouerait un rôle de plate-forme de dialogue, de concertation et de coordination pour une meilleure coordination des actions de coopération des parlements francophones.

### Action 3.2 : Rechercher de nouveaux partenaires et financements pour nos actions de coopération

- « Etablir une liste des principaux acteurs internationaux en matière de coopération parlementaire avec lesquels l'APF serait susceptible de passer de partenariats pour la mise en œuvre de projets de coopération Interparlementaire » ;
- « Faire savoir aux parlements intéressés mettant en œuvre des actions de coopération que l'APF serait susceptible de les accompagner » ;
- « Etudier la possibilité de créer une plate-forme virtuelle d'échanges d'information sur les actions de coopération menées ou reçues par les parlements membres ».

### Action 3.3 : Développer la notion d'évaluation et de résultat

- « Développer un outil d'évaluation des programmes de l'APF ».

En ce qui concerne l'Orientatión stratégique n° 4 : Approfondir et enrichir notre relation avec l'OIF

### Action 4.2 : Renforcer les synergies entre l'APF et l'OIF sur des thématiques nouvelles et communes

- « Demander aux différentes commissions de travailler sur de nouvelles perspectives de convergence avec les directions de l'OIF ».

### Action 4.3 : Développer notre expertise et notre pratique en matière d'assistance électorale

La participation de parlementaires aux missions d'observation électorale mises en œuvre par l'OIF est un élément important à la fois d'efficacité et de légitimité démocratique.

- « Proposer à l'OIF que soit confiée à un parlementaire la présidence d'au moins une mission électorale dans l'année à venir et une représentation significative des parlementaires au sein de ces missions » ;

- « Identifier un certain nombre de parlementaires d'experts en processus électoraux (voir d'anciens parlementaires) : fichier électoral, médias... dans la perspective de la création d'une base de données » ;
- « Rédiger un vade-mecum de l'observation électorale à l'attention de ses membres appelés à participer à de telles missions ».

**Mme Marie-Annick Duchêne (France)** souligne que ces quatre points paraissent essentiels pour la Commission. Comme l'a dit Mme Bondo, le socle ou le cœur de la Commission est la coopération parlementaire. Elle soutient fortement la demande du Président Aubin et espère que la Commission va suivre cette proposition. Elle remercie le Secrétaire général parlementaire de vouloir faire de l'APF une organisation plus volontariste, stratégie à laquelle elle adhère pleinement.

**M. Abdelmalek Bekkaoui (Maroc)** a cru que peut-être que des choses dans le cadre stratégique pourraient poser des problèmes dans les sections. Il ajoute être nouveau dans cette commission mais il constate que toutes les orientations présentées consolident le sens de l'APF et salue ces orientations.

**M. Robert Aubin, président,** demande à la Commission si elle souhaite travailler sur un projet de résolution en ce sens.

**M. Gérard Bila Segda (Burkina)** considère qu'il n'est pas besoin d'une résolution et qu'un tour de table des délégations devrait suffire.

**M. Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire** indique qu'il y a la forme mais qu'il y a aussi le fonds. Il indique ne pas attendre un vote sur ce document et que des observations demeurent possibles.

**M. Robert Aubin (Canada), président** propose un tour de table rapide.

**Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente** indique ne pas avoir d'objection sur ces quatre points et approuver pleinement ces orientations.

**M. Louis Vlavanou (Bénin)** rappelle qu'avec l'IMCIF, la Commission avait déploré être mise devant le fait accompli. Maintenant que le secrétaire général parlementaire propose à la Commission de s'impliquer fortement sur les programmes de coopération, il exprime son fort enthousiasme. Une évidence ne se démontre pas.

**M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** indique qu'il y a eu un débat très vif au sein de la section belge d'où sa prudence. Il ajoute que souvent des engagements sont pris, puis il n'y a plus rien. Il souhaite que ces engagements soient très pratiques.

**M. Metodi Teoharov (Bulgarie)** indique participer pour la première fois à la Commission. Il est très content de la richesse de la discussion et exprime son accord avec ses collègues.

**M. Gérard Bila Segda (Burkina)** exprime son adhésion à ces quatre propositions du cadre stratégique.

**M. Sareach Kong (Cambodge)** souhaite encore réfléchir.

**M. N'Guessan Kouassi (RCI)** exprime son adhésion aux quatre propositions du cadre stratégique.

La délégation du Laos exprime son accord.

**M. Maguette Diokh (Sénégal)** rejoint son collègue marocain et exprime son adhésion au cadre stratégique

**M. Fathi Derder (Suisse)** félicite le Secrétaire général parlementaire pour son projet de cadre stratégique et met l'accent sur les moyens dont on dispose pour le mettre en œuvre.

**M. Saleh Makki (Tchad)** exprime également son soutien.

**Mme Nguyen Thuy Anh (Vietnam)** adresse ses félicitations au Secrétaire général parlementaire et évoque quelques petits ajustements transmis par la section vietnamienne.

**Mme Marie-Annick Duchêne (France)** adresse ses félicitations au Secrétaire général parlementaire qui a su expliquer la démarche du cadre stratégique qui donnent aux quatre propositions présentées par le Président Aubin, une plus grande importance à la Commission des affaires parlementaires. Elle appuie sans réserve cette démarche.

**M. Robert Aubin (Canada), président** conclut en indiquant que sous réserve des précisions de chacune des contributions des sections, la CAP endosse chaleureusement avec un large consensus ces quatre propositions du cadre stratégique qui renforcent la Commission des affaires parlementaires. Oui la Commission souhaite appuyer les orientations du cadre stratégique et avoir le leadership sur ces actions. Il remercie l'ensemble de ses collègues pour cet important appui dont le Secrétaire général parlementaire aura été le témoin.

**Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente** propose une motion de remerciements à l'attention de la section vietnamienne pour la qualité et la chaleur de son accueil qui ont permis la tenue d'une très belle Commission des affaires parlementaires à Hanoï.

*(adoption)*

## Relevé de décisions

*La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Hanoï a :*

**ADOPTE** l'ordre du jour ;

**ADOPTE** le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion tenue à Abidjan en juillet 2013 ;

**ENTENDU** une communication de M. Robert Aubin (Canada), président, sur les activités de la Commission des affaires parlementaires;

**EXAMINE** le projet de rapport présenté par M. Gérard Bila Segba (Burkina Faso) sur « le financement des partis politiques » ;

**EXAMINE** le projet de rapport présenté par M. N'Guessan Kouame (RCI) sur « les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone » ;

**EXAMINE** le projet de rapport présenté par M. Fathi Derder (Suisse) sur «parlement, presse, medias et démocratisation » ;

**AUDITIONNE** Mme Anissa Barrak, directrice du bureau régional de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour l'Asie-Pacifique ;

**ENTENDU** le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur les missions d'observation des élections et les missions d'information et de contacts;

**ENTENDU** le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires parlementaires et les stages de formation ;

**ENTENDU** le rapport de M. Robert Aubin (Canada), Président, sur l'Initiative multilatérale de Coopération interparlementaire francophone (IMCIF);

**ENTENDU** le rapport de M. Robert Aubin (Canada), Président, sur le programme Noria ;

**ENTENDU** le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, sur les programmes jeunesse de l'APF;

**ADOPTE** la contribution de la Commission des affaires parlementaires à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014 ;

**DONNE SON ACCORD** sur les propositions du projet de cadre stratégique portant renforcement du leadership de la Commission des affaires parlementaires sur les programmes de coopération parlementaire ;

**ADOPTE** une motion de remerciements à l'attention de la section vietnamienne présidée par Mme Nguyen Thuy Anh.